



La RCE vous propose une protection adaptée à votre activité

Que ce soit dans le cadre de l'exploitation de votre activité, de la fourniture de produits ou de prestations, la responsabilité de votre entreprise peut être recherchée :

- par vos clients,
- par vos partenaires commerciaux,
- par vos salariés,
- par un autre tiers
- ... Dès lors qu'ils ont subi un dommage.

L'offre RCE en bref

Des garanties de bases essentielles(1):

- Responsabilité Civile exploitation.
- Dommages subis par les préposés.
- Dommages aux biens confiés.
- Responsabilité Civile produits.
- DINC (dommages immatériels non consécutifs).
- Garantie des atteintes à l'environnement.

Des garanties optionnelles selon votre besoin de couverture⁽¹⁾:

- Frais de dépose repose.
- Frais de retrait.
- Protection juridique.
- Frais de prévention.
- Exportations aux USA Canada.

Le résumé des garanties du produit RCE

	Préjudices couverts Éléments garantis	Dommages corporels	Dommages matériels	Dommages autres que corporels ou matériels	Frais de défense
Garanties de base	RC générale	✓	✓	✓	✓
	Les préposés	✓	✓	✓	✓
	Bien confiés		✓	✓	✓
	Risques environnementaux	✓	✓	✓	✓
Garanties optionnelles	Frais de dépose / repose engagés par l'assuré			✓	✓
	Frais de dépose / repose engagés par l'assuré			✓	✓
	Export direct USA / CANADA	✓	✓	✓	✓
	Frais de prévention			✓	
	Protection jurique			✓	

⁽¹⁾ Selon clauses et conditions au contrat

Plus de précisions sur le contrat

Garanties de base

Responsabilité Civile Exploitation	Nous garantissons les conséquences pécuniaires de votre responsabilité civile avant livraison.
Dommages subis par les préposés	Nous garantissons les conséquences pécuniaires de votre responsabilité civile en qualité d'employeur, pour les dommages subis par vos préposés.
Dommages aux biens confiés	Nous garantissons les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile vous incombant en raison des dommages causés aux biens qui vous sont confiés dans le cadre de vos activités.
Responsabilité Civile produits	Nous garantissons les conséquences pécuniaires de votre responsabilité civile après livraison.
Responsabilité Environnementale	Nous garantissons, en l'absence de réclamation présentée par un tiers, le paiement des frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux, lorsque ces frais sont consécutifs à un fait fortuit imputable à l'exercice de vos activités, et engagés par vos soins, tant dans l'enceinte qu'à l'extérieur des sites assurés.
Atteinte à l'environnement accidentelle	Nous garantissons les conséquences pécuniaires de votre responsabilité civile en raison de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs subis par des tiers quand ces dommages résultent d'atteintes à l'environnement accidentelles.
Préjudice Ecologique	Nous garantissons les conséquences pécuniaires du préjudice écologique et des frais de prévention au titre du préjudice écologique.

Garanties optionnelles

-	
Frais de retrait engagés par l'assuré	Nous garantissons les coûts de retrait des produits lorsque le produit doit être retiré sur injonction d'une autorité administrative ou en présence d'un vice ou d'un défaut de sécurité du produit.
Frais de dépose/repose engagés par l'assuré	Nous garantissons les frais de dépose/repose que vous engagez pour les produits atteints d'un vice caché.
Exportations directes USA / CANADA	Le contrat s'applique dans ses termes et limites spécifiques en cas de mise en cause de votre responsabilité civile en cas d'exportation aux USA/CANADA.
Frais de prévention	Nous prenons en charge les frais de prévention que vous pouvez être tenu d'engager afin d'éviter ou de limiter un sinistre couvert par le contrat.
Protection Juridique	Nous vous accompagnons lors de litiges.

Exemples de sinistres

L'un de vos préposés endommage une machine-outil lors d'une opération de maintenance des installations de climatisation dans les locaux d'un client. Il provoque alors un blocage de la chaine de production. Votre client supporte le coût de la réparation ainsi que les pertes financières liées au retard subi dans sa production industrielle. Il vous assigne en justice et réclame la prise en charge de ses préjudices.

AXA prend en charge la direction du procès et vos frais de défense. Si votre responsabilité est reconnue, AXA réglera le coût des condamnations financières prononcées à votre encontre pour la réparation des dommages ainsi que les pertes financières subies par votre client⁽¹⁾.

■ Vos clients sont victimes d'une intoxication alimentaire. Votre entreprise est reconnue responsable et l'article parait dans les médias. Une autorité administrative exige de retirer les produits susceptibles de présenter un risque pour la santé des consommateurs.

AXA couvre les frais engagés pour organiser le retrait rapide des produits⁽²⁾ et informer les consommateurs, procède à l'indemnisation des victimes⁽¹⁾, et vous aide à mettre en place un plan de communication de crise⁽³⁾.

■ Vous êtes en litige avec un tiers à la suite d'une atteinte aux droits de votre marque. Vous aimeriez éviter la lourdeur d'une action en justice et ne savez pas comment réagir.

Grâce à l'option protection juridique (1), vous bénéficiez d'une information juridique ainsi qu'une orientation dans vos démarches. Si cela est nécessaire, des experts métier peuvent être appelés pour une expertise. Enfin, tout est mis en oeuvre pour vous aider à résoudre à l'amiable votre conflit ou vous assister ou vous représenter lors d'une procédure.

- (1) Selon les clauses et conditions du contrat.
- (2) En option.
- (3) Service Crise Majeure inclus dans le contrat Responsabilité Civile d'Entreprise.

Résumé des exclusions du produit RCE

Principales exclusions du contrat⁽¹⁾

- La responsabilité personnelle des dirigeants.
- Les activités/risques faisant l'objet d'assurances obligatoires.
- Les engagements particuliers exorbitants du droit commun.
- La guerre, les émeutes, mouvements populaires, actes de terrorisme, attentats, les dommages nucléaires.
- Les risques relevant d'autres assurances spécifiques : automobile, dommages aux biens, construction, aéronautique, spatial, maritime.
- Les amendes, les astreintes, les dommages punitifs ou exemplaires.
- La responsabilité personnelle des préposés et des sous-traitants.
- Le coût du produit.
- Les dommages résultant de champs électromagnétiques.
- Les dommages résultant de l'utilisation ou de la dissémination d'organismes génétiquement modifiés.
- Les dommages causés par l'amiante, le plomb, les formaldéhydes.

Activation du contrat

Durée de vie du contrat :

- Son effet débute à la date indiquée.
- S'il s'agit d'un contrat à tacite reconduction, il est reconduit chaque année en l'absence de dénonciation.

Disponibilités des services :

Les services sont disponibles dès le début de la durée de vie du contrat.

Modalités en cas de sinistres :

- Vous disposez de 5 jours ouvrés pour déclarer le
- Prendre les mesures nécessaires pour limiter l'importance du sinistre.
- Attendre l'accord écrit d'AXA pour débuter les réparations.

En cas de résiliation

Modalités légales de résiliation du contrat :

- La demande de résiliation doit se faire par lettre recommandée ou recommandé électronique.
- Elle doit respecter le préavis prévu par le contrat.

Selon le Code des assurances

Lignes téléphoniques dédiées

Pour vous accompagner

Des conseils juridiques disponibles du lundi au vendredi de 9h30 à 19h auprès d'AXA Protection Juridique © 01 30 09 98 83

Le service Crise Majeure comportant des prestations comme le soutien psychologique ou la communication de crise © 01.55.92.22.95

(1) Selon les clauses et conditions du contrat.

Conditions d'application selon les Dispositions Générales du service Crise Majeure.

Les services inclus dans l'offre Responsabilité Civile

Crise Majeure

Si votre entreprise est victime d'un sinistre majeur susceptible de porter atteinte à votre image, AXA propose un accompagnement personnalisé pouvant conjuguer 4 prestations⁽¹⁾:

- conseils en communication de crise,
- soutien psychologique,
- information juridique,
- plateforme téléphonique.

Albatros

Le chef d'entreprise ou l'un de ses salariés est responsable ou victime d'un accident corporel ?

La victime, qu'il s'agisse de l'un de ses salariés ou d'un tiers, est accompagnée par une équipe de spécialistes.

Celle-ci l'aide à trouver des solutions pour améliorer sa vie au quotidien: aide à domicile, garde d'enfants, soutien psychologique, aménagement de l'habitation, bilan professionnel⁽¹⁾.



(1) Rapport Fanvoice monassuranceecitoyenne.com (02.2017)



Confiance

Une assurance qui protège bien c'est d'abord une assurance qu'on comprend!

Or, un Français sur trois trouve son contrat d'assurance trop compliqué (1).

Avec AXA, vous disposez d'un document qui vous présente clairement les garanties de votre contrat pour protéger votre entreprise.

Prévention

- Parce qu'un sinistre peut mettre en péril la pérennité de votre entreprise, dès la signature de votre contrat, AXA vous remet une charte qui vous guide dans la mise en place d'une démarche de prévention et dans la sécurisation de vos process. Vous limitez ainsi le risque de mise en cause de votre entreprise par un tiers.
- Une réclamation peut fragiliser votre entreprise et exposer sa réputation... Avec la garantie frais de prévention (en option), AXA couvre les frais que vous engagez pour corriger les défauts pouvant causer un potentiel dommage avant que ce dernier ne survienne ou ne s'aggrave. Par exemple, dans une savonnerie, un contrôle qualité révèle des taux anormaux de résidus chimiques (potentiellement dangereux pour les consommateurs). AXA peut prendre en charge les frais de vérification et de nettoyage des cuves de production concernés par cette anomalie, avant commercialisation des lots affectés.

Vous aider à réduire au plus tôt vos risques avant que la situation ne se dégrade c'est aussi ça, être une assurance citoyenne!

Environnement

Limiter son impact sur l'environnement c'est aussi réduire ses consommations de papier!

Plus la peine d'imprimer systématiquement vos documents, le Formulaire de Déclaration
des Risques est dématérialisé. Vous recevez les Conditions générales de votre contrat
directement dans votre messagerie électronique. Si vous le souhaitez, vous avez même la
possibilité d'opter pour la signature électronique de votre contrat.

(1) Dans les limites et conditions du contrat

Selon clauses et conditions du contrat. Pour plus d'informations : axa.fr





Votre Espace Client IARD Entreprise

Retrouvez l'ensemble de vos services en ligne sur votre Espace Client IARD Entreprise

AXA vous répond sur :









+ de confiance, + de prévention, + de solidarité, + d'engagement pour l'environnement... Cette offre appartient à la gamme Assurance citoyenne. Retrouvez les atouts citoyens de votre assurance sur **axa.fr**